

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : réunion « vademecum » du GT Documentation de la CNT du CNIG, mercredi 19 juin 2019, de 14 à 16 heures, dans la salle 408 de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), 6 rue des Pyramides – Paris 1er.

Ordre du jour :

Le Guide pratique pour choisir un nom de lieu (2019)

- 1 – Analyse des commentaires
- 2 – Propositions d'aménagement du Guide
- 3 – Valorisation du Guide

Complément de documentation :

- Fourni par le responsable du groupe « Vademecum toponymique »
- En ligne sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=10564

Membres présents :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin
CNIG Appui institutionnel	Pierre Vergez
AN	Sébastien Nadiras
DGLFLF	Étienne Quillot
IGN	Jean-Sébastien Majka

Le Guide pratique pour choisir un nom de lieu (2019)

L'attention de la Commission nationale de toponymie (CNT/CNIG) a été attirée sur le choix de certains noms de communes nouvelles créées depuis 2016. Ce choix relevant de la compétence des préfets sur proposition des élus, la CNT prévoit de leur diffuser un Guide pratique exposant les règles d'écriture à observer et proposant des orientations quant au choix proprement dit.

1 – Analyse des commentaires

L'info CNIG du 25 avril 2019 a diffusé un appel à commentaires relatif au projet du Guide « Choisir un nom de lieu : Guide pratique à l'usage des élus v2019 » ; les commentaires étaient attendus jusqu'au mardi 14 mai. Cet appel a été transmis sur un délai plus long (14 juin) aux associations des maires de France (AMF) et des maires ruraux de France (AMRF) et aux archivistes départementaux.

Il en résulte des observations, en plus de celles de Sébastien Nadiras, que le groupe de travail (GT) intègre en grande partie lors d'une relecture fine du Guide.

- Une observation générale : être un peu plus prescriptif et un peu plus précis ;
- Des observations techniques ;

- Remplacer les numéros de département entre parenthèses par leurs noms ;
 - Simplification de la partie introductive (qui pourrait faire l'objet d'encadrés par un membre du GT, autre que M. Nadiras, son auteur) -> 1 page + exemples ;
 - Ajout d'un paragraphe sur les noms d'habitants ;
 - Ajout d'un sommaire ;
 - Produire un document de communication : une plaquette de 4 pages A4 (A3 plié en 2) ; cf. plaquette CNT 2005, pour donner envie d'aller voir le Guide.
- ⇒ Ceci amène quelques aménagements à faire.

2 – Propositions d'aménagement du Guide

Notons succinctement :

- Insister sur le fait que le Guide parle des communes, mais aussi des régions. Dans le paragraphe introductif, développer les noms de lieux : rue, commune, intercommunalité, département, région.

Nota : le nom Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est officiel ; Région Sud ne l'est pas.

- Pour 2 communes de même importance qui fusionnent en commune nouvelle, serait-il difficile d'affirmer qu'à entité nouvelle, nom nouveau (même si dans certains cas une commune centre absorbe ses faubourgs) ? Pour appliquer la loi, qui encourage la création de communes nouvelles, la teneur du Guide soutient la création de noms nouveaux reprenant des noms anciens, en la guidant. Le Guide est ressenti par les lecteurs et a été conçu comme s'adressant pour des noms de communes nouvelles. En donnant un nom à la commune, on se donne à soi-même une identité. Dernière phrase de l'introduction, écrire : « une créativité qui est nécessaire, mais doit être encadrée ».

- Le nom propre fait partie de la langue ; tout nom propre est distingué par la majuscule (commune nouvelle de Montsenelle ; département du Calvados).

- § I.1.1., 1^{er} tiret, ajouter un exemple historique (Vexin-sur-Epte ? Descartes ?).

- § I.1.2., 1^{er} tiret, essayer de chercher un exemple de nom de commune ayant 3 composés de plusieurs syllabes.

- Comme on expose les modes de formation dans la partie I.1., et qu'on indique dans la partie I.2. quelles sont les limitations, qui sont prescriptives, ajouter en I.1.3., l'entité présente un caractère commun identifiable « ou une particularité remarquable », exemples, Villedieu-les-Poêles, Pontoise ?

- Langues régionales : simplifier la traduction de l'exemple corse « Saint-Martin de Lota » et corriger l'hybride redondant Maen-Roch qui est composé, en breton, de *maen* « pierre », et en gallo, de *roch* « rocher ; pierre ».

- Reprenant la fin du I.3.2. et les 2 avis finals sur Amions et Rives-du-Loir-en-Anjou, insérer le § I.3.3. sur le nom des habitants.

- § I.3.3. devient I.3.4. Son contenu étant plus sur la conservation des noms que sur la communication, prenons un titre qui permet plus de souplesse, « Une novation sans rupture ».

- sur l'introduction du III., une observation sur les EPCI entraîne la réflexion suivante : la transformation d'EPCI à fiscalité propre en commune nouvelle (Cap-Avenir) est assez naturelle. Par ailleurs, toute cette partie mériterait une nouvelle relecture pour simplification.

⇒ Le président enverra aux membres du GT la version corrigée.

3 – Valorisation du Guide

- Pierre Vergez a proposé des illustrations sur le hiatus et l'intervention du préfet dans le processus. Reprendre les textes, et diffuser le lien des illustrations (site du CNIG, à la page COMMISSIONS/Toponymie/Valorisation).

- Avoir d'autres idées d'illustration.

- Avoir des idées pour la plaquette avec autant que possible des sujets clefs (créativité soutenue, encadrement nécessaire).

- En termes de mise en page du Guide, trouver une formule pour mettre les exemples en parallèle du texte, pour rendre la lecture fluide et avoir un renvoi vers l'exemple à côté (cf. la façon de faire dans *Les blasons* de Pierre Jaillard).

Information

Parution d'une publication de Pierre-Henri Billy et Sébastien Nadiras, sous l'égide de la DGLFLF, « Les noms de lieux et de personnes en France, guide bibliographique » (2019) – données bibliographiques concernant les noms de lieux locaux et français et de personnes, reprenant l'ouvrage de Marianne Mulon (2007), sous des facettes linguistique, juridique, ethnographique.

Prochaine séance du groupe de travail « Documentation » : lundi 1 ^{er} juillet 2019, à 14 heures, à la DGLFLF.
--

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture	24-25 juin 2019	Les participants	GT Documentation de la CNT du CNIG
Validation	28 juin 2019	Pierre JAILLARD	Président de la CNT du CNIG